



Envoi des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme à l'ARS : Fiche pratique de saisine

DOSSIER PAPIER _ ENVOI POSTAL	
Prérequis	Adresse postale (pour tous les départements)
<p>Le courrier de saisine devra être complété <u>au regard des critères de consultation mis en place depuis 2022 (https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/urbanisme-droit-des-sols-0)</u> et devra notamment comporter des précisions sur la situation géographique du projet par rapport aux enjeux de protection de la ressource en eau (préciser si le projet est dans un périmètre de protection immédiate ou rapprochée) et/ou de la problématique des sites et sols pollués (préciser si le projet est sur un site basias, basol ou SIS).</p>	
<p><i>Eléments constitutifs du dossier a minima</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Numéro d'enregistrement de l'autorisation ; 2. Objet précis de la demande ; 3. Coordonnées et adresse du demandeur ; 4. Adresse de la construction + référence(s) cadastrale(s) ; 5. Délai de la consultation ; 6. Coordonnées téléphoniques et/ou mail du service instructeur ; 7. Etudes le cas échéant (cf. critères de consultation) 	<p>ARS Hauts de France Service Régional d'Evaluation des Risques Sanitaires (SRERS) 556 avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE</p>

DOSSIER DEMATERIALISE _ ENVOI PAR MESSAGERIE		
Prérequis	Pièces jointes ≤ 10 Mo	Pièces jointes ≥ à 10 Mo
Corps du mail ou courrier de saisine Identiques aux prérequis du format papier	Pièces jointes ≤ 10 Mo	Pièces jointes ≥ à 10 Mo Via Serveur de dépôt France transfert



Envoi des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme à l'ARS : Fiche pratique de saisine

DOSSIER DEMATERIALISE - ENVOI PAR PLATEFORME AVIS'AU

Plus d'informations sur PLAT'AU et AVIS'AU :

[Dématérialisation des autorisations d'urbanisme](#) | [Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)



Entité	Service concerné	Nom d'acteur	ID PLAT'AU
ARS Hauts-de-France	Service régional d'évaluation des risques sanitaires	HDF_service régional d'évaluation des risques sanitaires (ARS)	GL4-EXP-MDO
Contenu	<ul style="list-style-type: none">✓ Motivation précise de la saisine conformément aux critères de consultation. La mention « Pour avis et/ou formulation de prescriptions » n'est pas suffisante dans l'onglet 'Objet de la consultation'.<ul style="list-style-type: none">➤ Notes/Motif à intégrer dans le descriptif de la consultation ou de la demande (via le logiciel Oxalys, dans la zone « commentaires »).✓ Vigilance sur la date de réponse saisie. Attention à la cohérence entre les dates de notification du dossier et de réponse (délai réglementaire d'émission d'un avis). Des erreurs de saisie peuvent générer un accord tacite automatique et/ou l'impossibilité de télécharger le dossier.✓ Info contact service consultant : Afin de fluidifier les échanges et si besoin de contacter le service instructeur, merci de bien vouloir indiquer une adresse électronique de contact et/ou un numéro de téléphone dans la partie « coordonnées du service consultant »		



**EN L'ABSENCE DE MOTIF DE SAISINE
NOS SERVICES NE TRAITERONT PAS LE DOSSIER**